

Anti-Limaces COMPO®



Appât contenant une substance active existant dans la nature, pour lutter contre les limaces dans les cultures florales, les massifs en espaces verts et productions horticoles.

→ Propriétés

A base de phosphate ferrique, Anti-Limace COMPO® est efficace sur un grand nombre d'espèces de limaces et d'escargots. Il est sans risque pour les animaux domestiques et est utilisable en agriculture biologique.

Conditionnement : seau de 5 kg



→ Mode de fonctionnement

Anti-Limaces COMPO® s'utilise pour lutter contre les limaces et les escargots qui provoquent des dégâts dans les cultures florales (massifs, productions horticoles de plein air et sous serre...).

Une fois que le produit **Anti-Limaces COMPO®** est ingéré, les limaces et les escargots arrêtent immédiatement de se nourrir. Le phosphate ferrique $Fe PO_3$ déclenche des changements cellulaires pathologiques dans les organes digestifs des mollusques (estomac, hépatopancréas) provoquant ainsi leur mort. A noter que les limaces ne bavent pas et se retirent dans leur abri où elles meurent.

→ Qualité et performances

• Un spectre très large

Anti-Limaces COMPO® est efficace sur un grand nombre d'espèces de limaces et d'escargots.

• Un profil environnemental favorable

Le phosphate ferrique est un complexe existant à l'état naturel dans les sols.

Il est ensuite transformé par les micro-organismes du sol, en éléments nutritifs (phosphate, fer). Il est non toxique pour les vers de terre, les insectes et les oiseaux.

• Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE 834/2007.

Il préserve les animaux domestiques (chats, chiens), les hérissons, les insectes auxiliaires tels que les abeilles...

• Une longue durée d'action

Les granulés d'**Anti-Limaces COMPO®** sont non friables et résistants à la pluie.

En présence d'humidité, ils ne se délitent pas. Leur efficacité est immédiate et la persistance d'action est de 3 semaines environ.



Nos fiches de données de sécurité sont disponibles sur : www.quickfds.com

K+S France S.A.S.

Division COMPO EXPERT

49, avenue Georges Pompidou

92593 Levallois-Perret Cedex

Tél. : 01 49 64 59 78 - Fax : 01 49 64 59 90

www.compo-pro.fr



imprimé sur papier recyclé

→ Mode et dose d'emploi

• Dose d'emploi :

0,5 kg/100 m² (soit 50 kg/ha)

• Utilisation :

Épandre les granulés uniformément, sur l'ensemble de la surface à protéger, dès l'apparition des premiers dégâts ou préventivement.

Ne pas faire de petits tas, ni entourer seulement les plantes avec les granulés.

Si, le lendemain, la totalité ou une partie des granulés a été consommée, il est conseillé d'effectuer un nouvel épandage.

→ Recommandations d'emploi

Si le sol est très sec, il est souhaitable de l'arroser légèrement avant d'épandre les granulés. Ces derniers seront ainsi plus appétissants pour les limaces.

Si le sol est trop motteux, il est conseillé de le lisser un peu afin que les granulés restent accessibles aux limaces.

→ Epoque d'utilisation

Anti-Limaces COMPO® peut être utilisé toute l'année, dès lors qu'il est nécessaire de protéger les plantes d'ornement contre les dégâts que peuvent occasionner les limaces et les escargots.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

→ Composition

9,9 g/kg de phosphate ferrique
sous forme de granulés

AMM n° 2020003.

Nom homologué : Ferramol.

Produit de : Neudorff GmbH KG,

D - 31857 Emmerthal.

Sans classement.

Emploi autorisé dans les jardins.

NB : nous rappelons que toute utilisation pour un usage non autorisé à la vente et non conforme à nos préconisations est interdite.

IMPORTANT

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine. K+S France ne saurait être en aucun cas tenu pour responsable des conséquences inhérentes à toute copie de cette notice technique, totale ou partielle, et la diffusion ou l'utilisation non autorisée de cette dernière.

